Observatoire de la Laïcité de Provence
OLPA

OLPA-CONTACTS

Avril 2012
Numéro 10

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ DE PROVENCE
OLPA
AIX-EN-PROVENCE

AGENDA

- Samedi 24 mars, 15h / 18h
Libre Pensée 13
Rencontre avec Victor Hugo républicain
Avec Michel Vovelle
Cité des Associations– **Marseille**
- Jeudi 29 mars, 18h30
Cercle Condorcet
Quelle transition énergétique ?
Le Ligourès, salle 408. **Aix en Provence**
- Lundi 2 avril, 18h30 / 20h30
Ligue de l'Enseignement-FAIL 13
Fond de **S**olidarité et de **P**romotion de la **V**ie **A**ssociative
Prochaines échéances électorales
Rencontre-débat avec les représentants des candidats à la présidence de la république sur des questions concernant l'éducation, les politiques jeunesse, le volontariat, la culture, la laïcité…
World Trade Center– 2 rue H Barbusse
13001 **Marseille**
- Dimanche 22 avril
Premier tour pour la Laïcité
Aux urnes
- Dimanche 6 mai
Dernier tour pour la Laïcité
Aux urnes

AIDER NOTRE AMIE NADIA EL FANI !

Nadia El Fani, auteur du film « **Laïcité Inch Allah !** » rencontre des problèmes pour boucler le financement du dernier film qu'elle a co-réalisé avec Alina Isabel Pérez, "MÊME PAS MAL" et est bloquée pour les finitions (Mixage et étalonnage).

Le site **Touscoprod** propose des formules pour participer à la production et si vous aviez l'intention d'acheter "LAÏCITE,INCH'ALLAH!" en DVD vous pouvez faire d'une pierre deux coups :

Une des formules proposée vous donne droit au DVD avec en Bonus son film :
OULED LENINE !!!
Voici le lien... ça coûte 35 € ... **http://www.touscoprod.com/project/produce?id=180**

Le mot du président

L'apaisement est retombé sur Toulouse.

Le calme est revenu... mais le communautarisme qui est apparu dans toute son inconvenance, s'est campé avec un peu plus d'aplomb dans l'espace public.

Les communautés religieuses mêlées à ce drame ont heureusement défilé dans un même élan fraternel, mais n'est-il pas dommage qu'à cette occasion, même si on comprend leur besoin d'être identifiées comme telles, elles aient chacune arboré leurs signes distinctifs ? Et les athées, les agnostiques, tous ceux qui ne se reconnaissent en aucune religion, va-t-il falloir les distinguer à présent ?

Au drame des familles touchées par la sauvagerie d'un ignoble fanatique assassin s'ajoute un drame pour la citoyenneté : celui de la déliquescence de l'égalité républicaine, du civisme et de la laïcité.

Nous avions un moment espéré qu'à l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle s'instaure une profonde réflexion sur la laïcité. Nous craignons aujourd'hui que la tuerie de Toulouse n'accroisse la confusion...

La laïcité n'est pas le remède miracle aux violences fanatiques, mais par l'action pédagogique permanente d'explication et de clarification qui devrait être menée en priorité à l'école de la République, elle peut certainement réduire les murs derrière lesquels s'isolent les communautés, restaurer les ponts et consolider les fondations de la cohésion républicaine.

Jean-Claude JULIEN

La Laïcité...

Un principe simple et concret définit donc la laïcité. La religion n'engage et ne doit engager que les croyants, l'athéisme que les athées. En revanche, les services publics, par leur mission sociale, sont communs à tous.

A toutes fins utiles, il faut rappeler que les principes qui définissent la laïcité sont bons pour tous les êtres humains, qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques. La liberté de conscience est aussi bonne pour le croyant que pour l'humaniste athée. La laïcité ne se confond nullement avec l'athéisme officiel. Supprimer les privilèges publics de la croyance religieuse ce n'est pas détruire ou amoindrir la liberté de croire.

Résumons-nous. Laïcité veut donc dire simultanément, liberté de conscience, égalité de tous sans distinction d'option spirituelle, et promotion du bien commun et de lui seul par la puissance publique.

Henri Pena Ruiz dans sa préface du ***« Petit manuel de laïcité à usage citoyen » Pascale Le Néouannic***

Cont@ct : olpasecretariat13@orange.fr
Observatoire de la Laïcité de Provence **OLPA**
MVA, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve. 13090 Aix-en-Provence

Collectif Laïque

A l'initiative du Grand Orient de France s'est constitué un « Collectif laïque » regroupant, dans le respect de leurs statuts et de leur stricte indépendance, les principales associations de défense de la laïcité et des Droits de l'Homme.

Le Collectif, auquel adhère l'OLPA, a dés à présent ouvert les chantiers suivants :

- Mise en place d'un **groupe d'étude pour l'extension progressive à l'Alsace-Moselle de la loi de 1905** (Voir communiqué ci-dessous).

- **Analyse** du ***Guide de la laïcité*** « Glavany ».

- **Rejet du soutien à la proposition de Loi initiée au Sénat par Françoise LABORDE (RDSE)**, relatif à la petite enfance, suite à l'adoption de l'amendement RICHARD (PS) par les sénateurs. (amendement qui ouvre la voie au financement public des crèches confessionnelles)

Communiqué du Collectif laïque

La Laïcité pour tous !

La prochaine élection présidentielle doit être l'occasion de défendre et de promouvoir la laïcité, durement mise à mal ces dernières années. Sous prétexte de «toilettage », la loi de 1905 est continuellement vidée de son contenu. Un sursaut laïque et républicain est indispensable.

Dans ce contexte, **le Collectif laïque est favorable à la constitutionnalisation des principes énoncés dans les articles 1 et 2 de la loi de 1905 *** : liberté de conscience, libre exercice des cultes, principe de séparation (non reconnaissance et non subventionnement publics des cultes). **Le Collectif rejette toute forme de constitutionnalisation du concordat d'Alsace Moselle.**

Les associations signataires rappellent qu'en vertu du principe constitutionnel d'indivisibilité de la République, la laïcité a vocation à s'appliquer sur tout le territoire national. Elles considèrent que tout « statut des cultes » dérogatoire doit disparaître. Cette harmonisation des rapports entre les cultes et les pouvoirs publics doit se faire progressivement, après concertation.

Le Collectif met en place un groupe d'étude chargé d'élaborer des recommandations pour l'extension progressive et sans brutalité à l'Alsace Moselle de la loi de 1905, indépendamment du droit local. Le rapport fera l'objet d'une communication publique.

Fait à Paris, le 29/02/2012

Les associations et organisations signataires : Arab Women's Solidarity Association France, Association EGALE, Association Laïcité-Liberté, Association Le Chevalier de la Barre, Association Les Comités 1905, Association Libres MarianneS, Association des Libres Penseurs de France, Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque, Club République Sociale, Comité Laïcité République, Comité Valmy, Conseil National des Associations Familiales Laïques, Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, Grand Orient de France, Ligue du Droit International des Femmes, Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme, Observatoire International de la Laïcité, **Observatoire de la Laïcité Provence,** Regards de Femmes, Union des FAmilles Laïques.

*** Rappel des articles 1 & 2 de la loi de 1905**

Loi de séparation des Églises et de l'État *(loi du 9 décembre 1905)*

Article 1 : **La République assure la liberté de conscience**. *Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

Article 2 : ***La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte***. *En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimés des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.[...] .*

L'OLPA milite néanmoins pour l'abrogation *de la* ***loi Debré****, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel le statut de service public d'enseignement, et a permis à l'État de financer la concurrence privée, au mépris des principes républicains.*

N'oublions cependant pas de rappeler les lois qui depuis la Libération ont permis le financement des écoles privées au détriment de l'école publique laïque. Citons par exemple :

*- **1948 : Décret Poinso-Chapuis** qui permet de venir en aide aux écoles privées par l'intermédiaire de l'aide aux familles.*

*- **1951 : Lois Marie et Barangé** qui étendent le bénéfice des bourses et allocations scolaires aux élèves de l'enseignement privé.*

*- **1959 : Loi Debré modifiée, aggravée, 2004***

*- **1977 : Loi Guermeur** qui accentue et développe les avantages accordés aux écoles privées.*

*- **1984 : Loi Rocard** qui autorise tout financement public en faveur des établissements privés techniques et agricoles.*

*- **1993 : Loi Bourg-Broc** qui libéralise le financement par les collectivités locales des Ets privés sous contrat.*

*- **2008 : Loi Carle** qui oblige la collectivité à financer la scolarisation d'enfants dans des écoles privées situées hors de leur commune de résidence.*

Revenons au principe : **Fonds privés pour l'école privée, fonds publics pour l'école publique !**

Pour s'adresser aux rédacteurs du bulletin de liaison OLPA-CONTACTS ***olpa.communic@orange.fr***

Quelques-unes des activités de l'OLPA

Actions pédagogiques dans les lycées et lycées professionnels

Bouches du Rhône
Jusqu'en mars 2012, sous la conduite de Robert Lazennec

Aix en Provence
Lycée Émile Zola : 2
Lycée Paul Cézanne : 6
Lycée Vauvenargues : 4
LP Gambetta : 10 (journées de l'engagement)

Arles
Lycée Pasquet : 10 (dont débat face aux élèves de terminales avec représentants de diverses convictions spirituelles)
Lycée Montmajour : 4

La Ciotat
Lycée de la Méditerranée : 4

Marseille
Lycée Victor Hugo : 20 (demande du chef d'établissement sur conseil du rectorat ; tous les élèves rencontrés par deux ou trois classes ainsi qu'une vingtaine d'adultes pour tenter de régler un problème de port de signes religieux)
Lycée Saint Charles : 4
Lycée Montgrand : 4
LP Boulevard Leau : 8
LP Le Châtelier : 4
LP Blaise Pascal : 36
LP Poinço Chapuis : 6

Vaucluse

A ce jour, sous la conduite de Gilbert De Cesare, responsable de la toute nouvelle délégation Vaucluse. Intervenants : JC Martinez et Lucie Lafarge

Cavaillon
Lycée professionnel Alexandre Dumas : 8

Sorgues
lycée professionnel de Sorgues : 8 (prévu le 16 avril avec expo sur la Laïcité)

Cannes

Quelques bénévoles, dont des DDEN, sont prêts, avec le soutien et l'aide de l'OLPA, de créer un Observatoire dans le département des Alpes Maritimes.

Nous souhaitons bonne chance à ce nouvel essaimage.

Bibliothèque Jean Cornec

Derniers ouvrages acquis par l'OLPA, à la disposition des adhérents :

Dictionnaire de la Laïcité *- Martine Cerf et Marc Horwitz chez Armand Colin*

Dieu et Marianne *- Philosophie de la Laïcité - Henri Pena-Ruiz chez Puf*
Laïcité - Un espace de liberté *- L'association LAÏCITE 2005 aux Éditions Dray* (Humour, dessins, caricatures…)

Pour tout emprunt, prendre **RV le mardi matin** avec **Maryse Fondacci,**

Lui écrire via l'adresse électronique: *olpa.communic@orange.fr*
(La liste des ouvrages peut être consultée sur le site Web de l'OLPA)

Journée de la femme

Chantal Forestal avec les enfants- Aix en Provence

L'OLPA a participé activement à la **Journée internationale de la femme du 8 mars**

à **Aix en Provence**

et **Châteauneuf les Martigues**

(un CR relatera ultérieurement ces 2 interventions)

La journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Elle a été officialisée par les Nations unies en 1977, invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.

Ateliers OLPA

Espace privé, espace public : quelle frontière?

L'Atelier a eu lieu le 9 mars et a réuni, deux heures durant, plus d'une vingtaine d'adhérents… La discussion a mis en évidence notre difficulté à définir ces deux espaces, lieux de confrontations entre ce qui relève de la vie privée d'une part, du civisme et de la citoyenneté d'autre part. Au-delà des sphères privées et publiques pourrait exister un espace « commun » : la rue, les commerces, le lieu de travail...
La réflexion est à poursuivre !

« N'ayez pas peur. Le temps de la République laïque n'est pas révolu ! »

Sihem Habchi, ancienne présidente de Ni Putes Ni Soumises

Conférences départementales de la liberté religieuse

L'Assemblée Générale de l'OLPA du 4 février 2012 a entériné la décision du bureau sortant d'assister –selon le souhait du Préfet délégué à la Laïcité– aux Conférences sur les libertés religieuses mises en place par le Ministre de l'Intérieur : ***assister*** *(*en qualité de « garant de la laïcité »), mais non ***participer*** ! Cette *argutie* nous vaut évidemment d'être sévèrement blâmés par certains mêmes de nos « amis » qui nous font grief de collaborer avec l'adversaire… Attendons-nous donc, le moment venu, à être tondus !

Notons cependant qu'en fin de compte, l'OLPA n'a pas été invité aux conférences qui ont suivi sa visite à la Préfecture. Faut-il y voir quelque intervention ou le fait que notre présence aurait, comme nous le souhaitions, empêché les « conférenciers » de s'arranger convenablement avec la laïcité ?

Lettre à ATD Quart Monde

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec intérêt votre lettre ouverte aux partis politiques français par laquelle vous les interpelez sur la façon dont ils comptent traiter les questions soulevées par les personnes qui vivent dans la grande précarité et qui font *l'expérience quotidienne du déni de justice et des droits de l'homme, du déni de liberté, d'égalité et de fraternité.*

Notre association, l'OLPA, qui, dans son modeste domaine d'intervention, s'efforce de permettre à tous de vivre ensemble, adhère à l'analyse et aux vœux que vous développez autour du triptyque républicain Liberté, Égalité, Fraternité.

Toutefois, un mot est absent de votre lettre, comme il l'est de votre *appel à tous, pour une école de tous*, paru dans votre *feuille de route* n°416 d'avril 2012.

C'est le mot « laïcité » !

Ne pensez-vous pas que le concept de laïcité, tel qu'il doit être compris et non caricaturé, pourrait être universellement promu dans le but de réduire les stigmatisations qui entraînent trop souvent les discriminations dont sont l'objet les personnes les plus démunies ?

C'est au sein de l'école que nos enfants peuvent apprendre à vivre ensemble et nous soutenons toute démarche en vue de l'améliorer. Mais dans vos *« propositions pour changer l'école »* (Cf feuille de route n° 416) n'apparait nulle référence à l'école de la République, l'école laïque, la seule qui soit ouverte à tous, la seule qui permette donc à nos enfants -selon les vœux que vous formulez pour notre société- *d'apprendre à penser et vivre ensemble*.

C'est pourquoi nous souhaiterions vous exposer en quoi, selon nous, la laïcité peut être utilement associée à notre démarche commune de rassembler les hommes.

Aussi, afin de vous faire mieux connaître l'Observatoire de la Laïcité de Provence, nous vous adressons une présentation de notre association...

Nous avons apprécié...

Même si nous considérons, comme nous l'exprimons dans notre lettre à ATD Quart Monde, que la seule école d'apprentissage du vivre ENSEMBLE est l'école publique laïque.

Paris, le 20 mars 2012.

Aux Présidents des Unions

Aux Conseillers fédéraux

Communiqué

La Fédération nationale des DDEN apporte son soutien aux familles des victimes du criminel toulousain.

Elle rappelle la primauté de l'enfant et condamne tous ceux qui l'oublient partout dans le monde.

Elle rappelle également que l'école, laïque ou confessionnelle, doit être un lieu d'éducation, d'apprentissage du vivre ensemble, quelles que soient les origines sociales, géographiques ou religieuses, école où le futur citoyen doit pouvoir s'épanouir dans la sérénité, hors des vicissitudes des adultes.

La Fédération est solidaire des DDEN, parents et enseignants toulousains choqués par cette violence inqualifiable. Elle les invite à promouvoir plus que jamais les valeurs de la république que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Le secrétaire général Le président

Daniel Foulon Jean-Michel Lemuet

Entendu à la radio, à la télé

« Participaient à ce rassemblement des juifs, des musulmans, des catholiques, des laïques... » Ainsi les « laïques » sont traités à l'égal des adeptes d'une religion, alors que la laïcité n'est pas une religion mais la liberté d'en avoir une, la liberté de pratiquer celle de son choix ou de n'en pratiquer aucune…

« ...des citoyens juifs et musulmans... » Il n'y a pas de citoyens juifs et musulmans, il y a des citoyens de confession juive et des citoyens de confession musulmane.

Et que dire de ceux qui sont **« *musulmans d' apparence* » …**!!! C'est quoi un « mécréant d'apparence » ?

Que de travail d'explication reste à faire !

L'Observatoire de la Laïcité a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité et, si nécessaire, de mener toute action pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.